

# **Recommandation n°27 sur la Formation d'évolution de carrière pour les animateurs culturels, sportifs et sociaux (12-12-2019).**

Afin de tenir compte de la spécificité des missions assurées par les animateurs culturels, sportifs et sociaux, le Conseil régional de la formation recommande de mettre en œuvre un nouveau programme de formation pour ces catégories de personnel.

Ce dernier est composé de trois modules de 150 heures chacun, pour un volume global de 450 heures.

Le module 1 reste similaire à celui des sciences administratives.

Les modules 2 et 3 témoignent de la volonté de tenir compte de la spécificité des missions assumées par les animateurs culturels, sportifs et sociaux par un choix de cours à option adaptés à leurs réalités professionnelles.

A cette fin, le Conseil régional de la Formation propose de modifier le programme des cours pour l'évolution de carrière du personnel culturel, sportif et social comme suit :

## **• Premier module – 150 périodes « Disposer d'une vision globale du système institutionnel belge »**

### Tronc commun 150 périodes

Vision globale et organisation du cycle de formation - Séance d'information (2 périodes)

Méthodologie de l'apprentissage (18 périodes)

Introduction au droit et à la notion de service public (17 périodes)

Philosophie et éthique des services publics (8 périodes)

Droit public et droit privé (20 périodes)

Constitution et gestion d'un dossier administratif (20 périodes)

Notions de finances (15 périodes)

Introduction au Code de la démocratie locale et de la décentralisation (20 périodes)

Institutions (30 périodes)

• **Deuxième module – 150 périodes « Définir et identifier les processus administratifs et les mettre en application »**

Tronc commun 100 périodes

Notions de marchés publics (15 périodes)

Modes de gestion (15 périodes)

Législation sociale (20 périodes)

Gestion de projet (30 périodes)

Participation sociale et épanouissement des publics défavorisés (20 périodes)

50 périodes d'option :

- 20 périodes au choix parmi les suivantes :

Politique sociale (20 périodes)

Politique sportive (20 périodes)

Politique culturelle (20 périodes)

- 30 périodes de Formation utile à la fonction

• **Troisième module – 150 périodes « Optimiser la qualité des services au citoyen par ses compétences administratives et managériales »**

Tronc commun 90 périodes

Notions de comptabilité (20 périodes)

Gestion des ressources humaines (25 périodes)

Recherche d'aides et de subsides – Montage de projets (20 périodes)

Initiation à gestion de la diversité des publics et des équipes (25 périodes)

Choisir entre :

- soit les 60h (1 bloc composé de 4 cours) communes aux CSA de l'Orientation fonction de promotion et de direction

Philosophie des services publics (4 périodes)

Planification et organisation (10 périodes)

GRH et communication (36 périodes)

Bien-être au travail (10 périodes)

- Soit 60h choisies parmi les cours suivants :

Conduite de réunion (15 périodes)

Dynamique de groupe (15 périodes)

Marketing, promotion et relation publique (15 périodes)

Cadre légal relatif aux technologies de l'information et de la communication (15 périodes)

Formation utile à la fonction (30 périodes)